

CP Responsable Technique d'Entreprise Artisanale du Bâtiment

Au terme de sa formation, le titulaire de la Certification Professionnelle doit être en mesure de seconder le dirigeant de l'entreprise dans le suivi et la gestion des chantiers. Il peut participer à l'élaboration des devis et études de prix.

- préparer, suivre et gérer les chantiers,
- réaliser et contrôler les travaux,
- encadrer une équipe,
- satisfaire aux enjeux et réglementations du secteur du Bâtiment,
- utiliser les outils numériques sur chantier.

Source : Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

postuler à des postes comme Agenceur/euse, Charpentier/ère, Constructeur/trice bois, Menuisier/ère fabricant, Menuisier/ère installateur

Informations clés :

Durée de la formation :

Accessible après : bac pro ou BP

Nature du diplôme :
Certification CAPEB

Les débouchés

la formation CP Responsable Technique d'Entreprise Artisanale du Bâtiment vous permet de

Les établissements

- 1 établissement sur toute la France
- 1 établissement en formation initiale
- 1 établissement en formation apprentissage

logo

© www.metiers-foret-bois.org